



Slow Food®

Vers une nouvelle Politique Agricole Commune

La Politique Agricole Commune de l'Union Européenne (PAC), telle qu'elle a été conçue et gérée jusqu'à aujourd'hui, présente des aspects largement critiqués qui ont des répercussions négatives aussi bien pour les producteurs que les consommateurs.

Tout d'abord, elle est dirigée de manière absolument **inéquitable** : les ressources financières du « premier pilier » (qui comprennent des ressources dédiées au soutien du marché, notamment les versements directs aux producteurs) sont distribuées de manière extrêmement discriminatoire entre les différentes cultures, exploitations agricoles (petites, moyennes et grandes) et entre les différents États-membres.

Ensuite, elle favorise un **modèle de consommation profondément déséquilibré** : sur 500 millions d'habitants, 250 millions sont en surpoids et 42 millions vivent dans des conditions de grave privation alors que 90 millions de tonnes d'aliments sont gaspillées chaque année (Eurostat 2010). C'est un fait, l'alimentation a perdu sa valeur intrinsèque et le prix est désormais le seul paramètre utilisé pour orienter les choix alimentaires.

Troisièmement, elle minimise l'importance du travail dans le secteur agro-alimentaire : une enquête récente démontre qu'en Europe, la **population active agricole** a chuté de 25 % en moins de 10 ans, ce qui a entraîné la perte de 3,7 millions d'emplois au total (Eurostat 2010).

Cette réduction de l'activité n'a pas été compensée par une augmentation de revenus des actifs du secteur agricole comparable à celle des autres secteurs. Au contraire, le niveau professionnel (et par conséquent le niveau de revenus) a progressivement diminué. Les **revenus insuffisants** des agriculteurs sont l'une des causes de la disparition de nombreuses productions agricoles.

Le modèle agro-alimentaire industriel qui s'est généralisé au cours des cinquante dernières années compte parmi les causes de la pire **crise écologique** et climatique qu'ait jamais connue l'humanité.

D'une part, les ressources naturelles telles que l'eau, le sol, les forêts, les bois et d'autres ont été considérées inépuisables, et donc exploitées sans discernement. Aujourd'hui, elles sont irrémédiablement endommagées. D'autre part, l'agriculture industrielle a fait un usage toujours plus important et frénétique d'intrants d'origine fossile : fertilisants chimiques, pesticides, matières plastiques.

Actuellement, la PAC fait l'objet d'un vaste programme de **réforme**. Cette phase, qui devrait durer jusqu'à l'entrée en vigueur de la nouvelle PAC début 2014, est d'une importance capitale pour l'avenir de l'Union Européenne. La nouvelle PAC devra affronter des défis importants : garantir la sécurité et la souveraineté alimentaires, apporter une réponse à la crise écologique et climatique, raviver l'économie et l'activité du secteur agricole.

Slow Food a choisi de s'engager dans le débat afin de contribuer, par son expérience et sa vision, à la promotion d'une PAC plus juste et plus équitable.

Slow Food et sa philosophie

Slow Food est une association internationale qui se fixe comme objectif de changer le rapport quotidien des gens à l'alimentation en prônant la **souveraineté alimentaire**, c'est-à-dire le droit des peuples à décider de ce qu'ils cultivent et mangent.

Pour Slow Food, l'agriculture et la production alimentaire doivent être abordées selon une approche **holistique**, c'est-à-dire en regroupant des aspects généralement considérés séparément : les aspects sociaux (comme le rapport entre producteurs et consommateurs), écologiques (sauvegarde de la biodiversité, protection des ressources hydriques et de la fertilité du sol, distribution des produits, durabilité des emballages, réutilisation des ressources) et culturels (sauvegarde des savoirs traditionnels). Il existe en effet une interconnexion profonde entre les communautés, leur mode de production ou de consommation et leur environnement.

Slow Food propose de faire évoluer les modèles de production et de consommation grâce à l'éducation et à la sensibilisation dans les domaines alimentaires et écologiques, au renforcement des économies locales, à la valorisation des savoirs des producteurs et à la protection des différentes identités culturelles.

Plus particulièrement, Slow Food encourage une meilleure **connexion entre producteurs et consommateurs**, afin de donner aux premiers des conditions de travail dignes et aux seconds une meilleure connaissance de la nourriture, pour leur permettre de faire des choix éclairés.

La PAC de demain selon Slow Food

Durabilité et nouvelle ruralité pour une politique agricole et alimentaire

La PAC de demain ne pourra pas s'intéresser uniquement aux aspects productifs : elle devra passer d'une politique purement agricole à une **politique agricole et alimentaire**.

Il sera également nécessaire d'œuvrer pour davantage de complémentarité entre les différentes politiques communautaires afin de pouvoir traiter plus efficacement les problématiques transversales telles que la protection de l'environnement, du paysage et des ressources naturelles, la lutte contre le changement climatique, etc.

Les deux macro-objectifs dont la PAC devra s'inspirer sont la **durabilité** (écologique, économique et sociale) et une **nouvelle ruralité**, qui positionne les régions rurales au centre de la société de demain.

Les quatre changements fondamentaux

Pour atteindre ces objectifs, la structure de la PAC doit accueillir quatre changements fondamentaux

1. Promouvoir les productions à petite et moyenne échelle

Le choix d'appliquer à l'agriculture les mêmes règles structurelles qui prévalent dans tous les domaines industriels a mené à la situation dramatique dans laquelle se trouve la production agro-alimentaire européenne. Pour en sortir, il est nécessaire de soutenir une agriculture en équilibre avec l'écosystème, capable de produire une alimentation de qualité de manière durable, en alliant l'innovation aux savoirs traditionnels.

L'enjeu du futur ne sera pas la production de quantités plus importantes, mais une production alimentaire plus efficace, très liée au territoire et aux répercussions écologiques faibles. La PAC devra pour cela miser sur des productions agricoles de petite et moyenne échelle, durables et de qualité, destinées uniquement à la consommation humaine ou animale. Puisque la production à petite et moyenne échelle demande davantage de main-d'œuvre, elle favorise la création d'emplois, elle est plus durable (économies d'énergies), contribue à soutenir les économies locales (y compris dans des zones reculées et marginalisées) et réduit la pression démographique sur les zones urbaines.

2. Promouvoir les productions de territoire

Un des facteurs déterminants pour la durabilité des productions est le lien des petites productions avec leur territoire. Un lien fort s'accompagne généralement d'une vocation écologique. Les produits locaux et traditionnels (variétés végétales, races animales, produits transformés) sont souvent les plus adaptés aux conditions pédo-climatiques et expriment le meilleur de leur potentiel sur le territoire auquel ils se sont

acclimatés au cours des siècles grâce au travail de l'homme. C'est pour cela qu'ils sont plus résistants et demandent moins d'interventions extérieures. Ils sont donc plus durables, pour l'environnement comme sur le plan social. De plus, ils jouent un rôle important pour la sauvegarde de la biodiversité et pour la valorisation de la culture et des traditions alimentaires de la communauté. Ce sont de ce fait des éléments identitaires de ces communautés.

3. Promouvoir les systèmes agro-alimentaires locaux

L'économie de marché mondialisée montre aujourd'hui ses limites en termes de gaspillage et de nuisances écologiques. Renforcer un système local d'approvisionnement, de distribution et de consommation pourra réduire l'impact écologique en raccourcissant les distances parcourues par la nourriture (*food miles*) et garantir aux consommateurs des produits frais et de saison. En supprimant certaines étapes intermédiaires entre producteurs et consommateurs, il sera également possible d'établir un **nouveau rapport entre monde urbain et monde agricole** et la valorisation de ce dernier.

La construction de systèmes agro-alimentaires locaux dépend en grande partie du rôle décisif de l'**éducation**, dans les écoles mais aussi dans les entreprises et les points de vente. La démarche fondamentale passe par la création de **réseaux d'échange**, de connaissance et de solidarité entre les paysans et les habitants des villes.

4. Promouvoir les systèmes agro-alimentaires attentifs à l'environnement

Les productions à petite et moyenne échelle sont plus susceptibles d'appliquer les principes de l'**agro-écologie**, qui se base sur la gestion correcte des ressources naturelles (biodiversité, sol, eau, paysage), sur la connaissance de l'agriculture locale, sur l'emploi de techniques (traditionnelles et modernes) plus adaptées aux différentes conditions pédo-climatiques, sur l'exclusion des produits génétiquement modifiés, des monocultures et des élevages intensifs, sur la réduction ou l'exclusion des produits chimiques de synthèse, sur la protection du paysage agricole et sur l'équité sociale.

La future PAC ne devra pas se limiter à favoriser la réduction de la dimension des exploitations agro-alimentaires, mais elle devra également subventionner celles qui recourront à des méthodes véritablement agro-écologiques, fournissant ainsi à la communauté une contribution en termes de services écologiques (« verdissement de la PAC »).

Elle devra également subventionner celles et ceux qui vivent dans des **régions reculées et marginalisées** (hautes collines et zones montagneuses). Par exemple, le dépeuplement des montagnes cause de graves troubles hydro-écologiques et se révèle lourd de conséquences économiques, sociales et écologiques pour la communauté. Celles et ceux qui font le choix de demeurer dans ces régions difficiles jouent un rôle essentiel, celui de sentinelles d'un territoire. Ils doivent donc être soutenus.

Les instruments de la PAC de demain

Pour atteindre les objectifs fixés et mettre en pratique les changements évoqués, la PAC devra se doter d'instruments économiques adaptés.

Le budget

Les États-membres et les Institutions communautaires devront assurer à la future PAC des ressources financières conséquentes, en évitant de restreindre le budget dont elle dispose. Les ressources devront être redistribuées de manière à renforcer la dotation financière, et donc le rayon d'action, du second pilier (qui comprend les mesures pour le développement des régions rurales et pour l'environnement).

Le soutien à une agriculture « verte » : de l'argent public pour des biens publics

Parmi les instruments économiques à disposition de la PAC, les versements directs (premier pilier) pourront jouer un rôle important. Leur fonction principale sera d'octroyer une compensation économique aux agriculteurs pour les services écologiques qu'ils apportent à la communauté.

Une telle approche est caractérisée par le slogan « de l'argent public pour des biens publics ». La majeure

partie de ces fonds devra donc être allouée aux agriculteurs ayant recours à des pratiques vertueuses telles que la protection de l'environnement et la sauvegarde des biens publics, notamment le sol et l'eau, ou ceux qui jouent le rôle de sentinelles dans les régions reculées (particulièrement en montagne).

En plus des versements directs aux producteurs, il sera indispensable de promouvoir des actions à l'échelle du territoire et des formes de regroupement. Pour parvenir à diffuser les pratiques agronomiques et de consommation durables, il sera nécessaire de dépasser l'échelle individuelle et de favoriser la création de **réseaux** de producteurs et de consommateurs.

Le soutien au revenu des producteurs agro-alimentaires

La future PAC devra garantir un soutien adapté aux revenus des exploitations durables de petites et moyennes dimensions. Ce soutien économique devra profiter exclusivement aux producteurs actifs, et privilégier les productions des zones reculées. Cet objectif pourra aussi être atteint par le biais d'une plus grande réglementation du marché en faveur des filières courtes, des prix moins volatiles et d'une prime à la qualité.

L'expérience de Slow Food, au service de la PAC de demain

Slow Food, à la lumière de sa propre expérience du secteur agro-alimentaire, propose une série d'initiatives concrètes, liées en particulier à deux secteurs décisifs pour l'avenir de l'agriculture européenne : les **jeunes** et la **production à petite et moyenne échelle**.

En ce qui concerne les jeunes

Ils devront être au centre de la prochaine PAC : sans un geste clair en ce sens, l'agriculture européenne n'a pas d'avenir.

Les campagnes européennes subissent aujourd'hui un véritable processus d'exode et de vieillissement de la population. L'importance du travail dans le secteur agricole est toujours plus marginale et la présence des jeunes en baisse constante. Les estimations montrent que seulement 7 % des agriculteurs ont moins de 35 ans, et un agriculteur sur trois a plus de 65 ans, pour un total de 4,5 millions d'agriculteurs de plus de 65 ans (Eurostat 2009).

Les propositions concrètes

1. Redonner une dignité à la profession d'agriculteur, de manière à en faire un choix de vie stimulant et gratifiant.
2. Garantir aux jeunes un revenu adéquat (par exemple au moyen de versements directs supplémentaires ou d'abattements fiscaux ultérieurs) qui leur permette une sécurité suffisante pour planifier leur futur.
3. Promouvoir la création de réseaux de jeunes, parmi les agriculteurs mais aussi avec les autres acteurs de la filière alimentaire : artisans alimentaires, restaurateurs, éducateurs et consommateurs, notamment en assurant la promotion d'espaces, d'occasions et d'instruments de connexion (manifestations, Internet, réseaux sociaux, etc.) dans les zones reculées, pour rompre l'isolement qui caractérise parfois le travail agricole et rebute les jeunes.
4. Promouvoir la formation des jeunes agriculteurs, par des parcours scolaires secondaires et universitaires, mais aussi par des filières courtes et des formations assurées par les agriculteurs eux-mêmes ou des échanges de connaissances et d'expériences.
5. Favoriser le transfert intergénérationnel des connaissances.
6. Faciliter le lancement de nouvelles entreprises par les jeunes en simplifiant et en accélérant les pratiques bureaucratiques et en prévoyant des mesures incitatives telles que les abattements fiscaux, les emprunts à taux privilégié, les assurances à des conditions favorables, etc.
7. Apporter une assistance technique simplifiée sur les méthodes agro-écologiques, la gestion d'entreprise, etc.

En ce qui concerne la production à petite et moyenne échelle

Il est essentiel d'accorder aux producteurs exemplaires une position centrale et sûre, tout en améliorant la visibilité des productions (les territoires d'origine, les méthodes de transformation ...) pour éduquer les consommateurs et les rapprocher des agriculteurs.

Les propositions concrètes

1. Repenser les instruments de protection des origines, en incluant des critères rigoureux de durabilité, de qualité, de lien avec le territoire, de dimension historique et de protection de la biodiversité. Ces instruments devront également permettre de protéger comme il se doit les micro-productions, qui représentent une richesse unique pour la culture européenne.
2. Simplifier les procédures bureaucratiques en faveur des productions à petite et moyenne échelle.
3. Subventionner les producteurs qui sauvegardent la biodiversité locale et traditionnelle (races autochtones et variétés végétales locales), qui préservent le paysage agricole traditionnel (vieilles vignes, oliviers millénaires...) et l'architecture traditionnelle (moulins à eau, cabanes de montagnes, vieux fours à bois...), qui s'installent et demeurent dans des zones reculées et jouent le rôle indispensable de sentinelle d'un territoire, qui créent des associations et qui respectent les cahiers de charges des production collectifs.
4. Promouvoir les échanges d'informations et de connaissances entre les petits producteurs et entre les générations.
5. Prévoir des programmes de formation pour optimiser les méthodes agronomiques et de transformation, ainsi que pour consolider l'organisation des producteurs et leur capacité à présenter de la manière la plus avantageuse leur production sur le marché (avec un étiquetage correct, un conditionnement clair, simple, écologique et durable).
6. Prévoir des programmes d'éducation alimentaire et écologique dans les écoles, en encourageant, par exemple, la création de jardins potagers pédagogiques. Prévoir des programmes de sensibilisation et d'information des habitants des villes sur les problématiques relatives au système agro-alimentaire, à la durabilité et à l'alimentation. Promouvoir un échange constant d'informations entre producteurs et consommateurs.
7. Créer des débouchés commerciaux pour les produits à petite et moyenne échelle : soutenir les marchés de producteurs, les groupes d'achat solidaire, le recours aux produits locaux dans la restauration collective et toutes les autres initiatives de vente directe. Soutenir les groupes qui s'engagent à appuyer directement une forme d'agriculture locale.
8. Subventionner les agriculteurs qui diversifient leur offre en ajoutant à la production agricole des activités didactiques, touristiques et culturelles aidant à promouvoir leur environnement, le territoire et l'agriculture (rôle multi-fonctionnel de l'exploitation agricole).

w w w . s l o w f o o d . c o m

Financed by the European Union

The contents of this publication are the sole responsibility of the author and the European Commission is not responsible for any use that may be made of the information contained therein.